EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 15-2024

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**19**	Le 21 mars 2024
Présents :	**12**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**15**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jocelyne BLAZER — Brigitte FLEURY — Patricia ALTHERR — Marie-Julie SENEZE – Yohann FURNON – Françoise SUDAN – Martial MEDA —— Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA — Cyrielle CHAMOT — Marie-Julie MAILLEFER ;

Absents ayant donné procuration : Jean-Pierre SZWED (procuration à A Hofer Favre) - Corentin RINALDI (procuration à Y. Furnon) - Sandrine SHAW (procuration à P. Altherr) - Nolwenn SUDAN (procuration à F Sudan)

Absents : Xavier MAIRE - Cédric HERNALSTEENS - Nicolas JAN

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR

Délibération n°15-2024 : réfection du mur de soutènement du terrain de pétanque.

Mme le maire informe l'Assemblée que le mur de soutènement du terrain de pétanque nécessite des travaux de réfection.

Les élus en charge du dossier ont sollicité plusieurs entreprises : la société JLTP n'est pas intéressée, les Maçons du Léman n'ont jamais donné suite malgré plusieurs appels.

Seule la société Hofer Frères a pu présenter une offre chiffrée à 9 863.00 € HT soit 11 835.60 € TTC.

Mme le maire se retire de la salle en raison de ses attaches familiales avec l'entreprise concernée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le recours à l'entreprise Hofer Frères pour un montant de 9 863.00 € HT
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus »

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 21 mars 2024
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX
DEPARTEMENT DE L'AIN